

Paris 24 Mars 1838
Hotel de Tours Place de la Bourse

Monsieur Monsieur

Veuillez me pardonner de je viens vous troubler au milieu de vos nombreuses occupations. Mon excuse est que j'aspire au pays dont vous avez toujours été l'ami dévoué, quelque soient même les désagréments que vous ayez éprouvés à ce sujet.

Le roi par les journaux que les rois s'occupent beaucoup par dépenses probables de la mission de Lord Durham. Il me semble que la considération pécuniaire devrait disparaître de ces objets importants de cette mission. Mais jusqu'à présent on ignore quelles peuvent être les instructions de Lord Durham, depuis la parution du Bill de suspension. Par la ligne de conduite le Ministère veut-il savoir à l'égard des faits récents en Canada? Sont-ils coupables? juger les coupables? histoire les juger un jour. Peut-on leur faire l'impunité? C'est bien. Mais la mission de Lord Durham sera sans utilité si quelque chose n'est pas fait. Et si les Thiers sont choisis tant soit peu honnêtement, le Gouvernement obtiendra jamais un verdict de culpabilité, parce que les plus coupables ne sont pas ceux qui ont écrit, mais ceux qui le Gouvernement provincial protège.

En outre qu'on veuille les débats de la motion de Sir W. Doak, dont je suis sûr de regretter le résultat quelque ami sincère qu'il soit de notre cause, on verra que Whigs & Tories s'accusent réciproquement d'être la cause de nos troubles. Et cependant c'est nous qui en sommes!

Pourquoi, avant la dernière session de Parlement provincial, le projet n'a-t-il pas fait un arrangement avec le personnel du Cons. Leg., conformément aux instructions que lui avait données Lord Grey, dans ses dépêches des 29 Avril & 22 Mai derniers? S'il l'eût fait, il y aurait eu session de la Législature, et vote de l'adresse, ce qui aurait été la conséquence.

Dans les débats de cette même motion, Lord Napier convenait que le rapport de 1828 n'aurait été exécuté, s'il n'était attribué à la négligence des Ministres qui l'ont précédé. Il avoue en outre que le C. Leg. est une anomalie. Car en parlant des éléments hétérogènes que l'acte de 91 mettait en contact, il dit: "The wonder would have been if, instead of such a collision having arisen, harmony had for any long period been observed."

Nous n'avons jamais dit autre chose. C'est là la base de nos plaintes. C'est donc de la part de L. R. en face l'admission.

Il n'y aurait pas eu de révolte à main armée en Canada, si le Gouvernement n'avait pas tenté de provoquer les assemblées populaires.

ni fait d'arrêts politiques, ou si même au fait malheureu-
ment trop fondés n'avaient point fait perdre au peuple toute con-
fiance dans l'administration de la justice en matière politique.
Et tous les Messieurs du Ministère, la seule que je puisse approuver,
c'est la nomination de L. Ducharme. Ses antécédents politiques me font
attendre beaucoup de bien. Et c'est sous ce point de vue que je suis
content de voir que, sur l'admission de Lord Saikou, les Canadiens
aient voté pour le Ministère. Car, si les trois feussent restés au
pouvoir, Lord Stanley, dans son discours violent, nous aurait
devenu des Messieurs de vengeance. Cet homme, après avoir lui-
même avoué la nécessité de se fier aux tribunaux comme moyen
efficace d'obtenir le redressement de leurs griefs, (voir la lettre au H.C.)
me reproche d'admettre jamais la légalité quand lui a donné une
série d'idées de monarchie absolue.

Mais avant que Lord S. fasse voter pour le C., me sera-t-il
permis de vous suggérer la convenance de demander au
Ministère quelle peut être la nature de ses instructions relative-
ment aux prisonniers politiques dont la longue détention,
pour plusieurs, & même pour le plus grand nombre,
devient la ruine de leurs familles. Veuillez vous rappeler
que parmi eux, il y en a qui étaient libres aux Etats-Unis,
et qui pourtant n'ont pu avoir de leur liberté. Les
maires des autorités. Quelle objection pourrait-on avoir
à les admettre à caution, aux qui, convaincus de leur in-
nocence, s'acquiescent ainsi leur liberté? On les retient
sans aucun motif en prison. Et l'incertitude de St
Benoit restera-t-elle sans occasion d'arrêter dans la
Ch. des Communes? Songez bien qu'il sera bien difficile
pour mes compatriotes d'oublier la destruction de
leurs villages, à moins qu'on ne revienne à leur égard un
système politique plus large & plus libéral.

Il conviendrait donc qu'une commission générale devint
nécessaire, dans l'intérêt même de la Nation de Lord S.,
et sera pour le Ministère une mesure de haute politique.

Si, à des questions de cette nature, le Ministère répondait
dans des sentimens d'humanité & de générosité, cela
prédigrait mes compatriotes à l'insigne de la
confiance au nouveau gouvernement. Et pour ma
part, pensant favorablement de lui, ma correspon-
dance au Canada a été écrite dans ce sens. Si je suis
trompé, je le salue bien humblement.

Avant le Bill de suspension, nous avons eu plus
grand

grand nombre d'amis dans la Ch. de C. Il y en a peu qui
 non occupent beaucoup, qui, à cette époque, nous ont retien-
 lieu appui, soit par leur absence ou autrement. Il ne m'ap-
 partient pas dans ce moment de commentaire leur conduite.
 Il me suffit que vous soyez demeuré notre ami constant, pour
 que je vous salue avec la même confiance qui a présidé
 à nos conversations. Même à croire que vous n'avez pas à
 vous plaindre personnellement de mes compatriotes; et
 j'ose espérer que si vous partagez les opinions exprimées dans
 cette lettre, vous ferez une nouvelle tentative, dans la Ch.
 de C. en faveur de la cause canadienne.

J'apprends qu'un agent des constitutionnelles de Montréal
 est arrivé à Londres, porteur de demandes extraordinaires.
 Ses lettres au Canada me mandent qu'il a fait de ce voyage,
 à raison des circonstances où se trouvait le pays, y avait
 une grande excitation; et l'autre parti y participait aussi,
 à l'envoyé lui-même de nouvelles vues. Il n'est
 qu'à cette époque on ne connaissait pas encore en Canada,
 ni l'acte de suspension, ni la nomination de lord D.
 Cette nouvelle, si elle lui parvient à temps, aura
 probablement un effet. Car il revient que les
 Membres du Ministère transportent de nouveau
 la scène en Canada. Quoiqu'il en soit, cette circonstance
 de montre qu'il serait bien important que le Ministère
 donnât quelques explications sur la position
 qu'il doit tenir. Lord D. afin de rassurer le peuple
 de la Colonie.

Je dois quitter Paris pour le Canada, vers le quinze
 avril. Si vous m'honorez d'une réponse, veuillez
 m'en faire tenir à l'adresse ci-dessus.

Je suis, Monsieur
 votre dévoué serviteur

M. de La Fontaine

J. Murray, Esq
 No. 17.
 London

24 Mars 1838

Lettre à J. Heun, Co M. P.